Les raisons de notre espérance
Annexes 2 (suite)

Quelques décisions synodales (2)

IV. Les dons spirituels

Le Synode National réuni à Toulouse en 1993 approuve le texte ci-dessous, considérant qu'il est d'accord avec l'Ecriture et qu'il constitue une réponse satisfaisante à la question sur les dons spirituels telle qu'elle a été posée à nos Eglises depuis 1991.

L'Eglise est édifiée sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ étant la pierre de l'angle (Ep 2.20). C'est pourquoi nous confessons que les Saintes Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments constituent la règle absolue qui ordonne la vie de l'Eglise comme celle de chaque fidèle, quelles que soient les circonstances ecclésiales et communautaires, privées et individuelles.

En déduction, les “dons spirituels” qui ont marqué la période fondatrice ne sont pas transposables tels quels dans la suite du temps de la nouvelle Alliance. Il n'y a plus d'apôtres et de prophètes fondateurs, et par conséquent les démonstrations d'autorité et de puissance qui ont accompagné leur prédication et celle du Christ ne sont pas renouvelables :

- le miracle de la Pentecôte est unique. Le phénomène de “xénoglossie” qui s'est produit alors était le signe d'ouverture aux peuples de la terre ;

- de même, les manifestations “glossolaliques” d'Actes 10.46 et 19.6 attestent le commencement du temps des nations (Mt 28.19) ;

- quant aux guérisons miraculeuses et spectaculaires accomplies par Jésus et les apôtres, elles prouvaient la messianité de Jésus (Lc 4.16-27 ; Mt 11.20) et consacraient l'autorité des paroles apostoliques (2 Co 12.12 ; Hé 2.3-4).

Néanmoins, nous reconnaissons qu'aujourd'hui encore Dieu accorde des dons. Il le fait comme il lui plaît et quand il veut, sans jamais ajouter une nouvelle révélation à celle qu'il nous a faite déjà par l'Ecriture Sainte.

a) La prophétie

- Habitée par l'Esprit Saint, l'Eglise devient un peuple de prophètes. Cela signifie que personne, dans l'Eglise, n'est écarté de l'exercice de ce don spirituel (1 Co 12.11 ; Ac 9.31).

- La prophétie consiste en une aide spirituelle, pastorale et fraternelle. Elle contribue à l'édification du fidèle et de la communauté parce qu'elle dit l'aujourd'hui de Dieu. Elle se situe à côté du ministère de la proclamation de l'Evangile (*kérygmatique*) et de celui de l'enseignement (*didactique*). Elle prend sa place entre l'évangélisation et la réflexion théologique (1 Co 12.28).

C'est dire que la prédication est un acte prophétique, mais que la prophétie ne se limite pas à la prédication. Elle peut être enseignement, exhortation, consolation (1 Co 14.31).

b) Le parler en langues

- Le “parler en langues” (*glossolalie*) est une libre expression vocale qui n'obéit à aucune des règles du langage conceptuel et qui, par conséquent, est incompréhensible pour les autres.

Ce don, légitime expression de la foi (1 Co 14.18), ne saurait être imposé comme une norme de la vie dans l'Esprit (1 Co 12.30).

L'Eglise ne peut s'édifier que si la Révélation biblique est véhiculée par un langage clair et accessible à tous (1 Co 14.13). Il est donc préférable d'éviter de pratiquer le “parler en langues” dans les rassemblements publics de l'Eglise (1 Co 14.23).

Le “parler en langues” pose à l'Eglise la question de savoir comment peut se vivre une piété qui inclut l'être tout entier et non seulement l'intellect.

c) La guérison

- La guérison (physique et psychologique) est un signe du salut que Dieu gère dans sa souveraineté. Elle n'est pas un dû de la grâce. La prière pour les malades s'appuie sur la bonté de Dieu qui veut le meilleur pour ses enfants, mais non sur une prétendue autorité que les chrétiens pourraient avoir reçue sur la maladie.

- L'accent porté dans certains milieux sur le caractère spontané et quasi automatique de la guérison divine a des effets dangereux en ce sens qu'il déplace le centre d'intérêt du message évangélique et entraîne les fidèles sur des chemins d'illusion et de déception qui peuvent un jour se révéler particulièrement destructeurs pour la foi.

- Lorsque des malades appellent les anciens pour recevoir l'onction d'huile (Jc 5.14-16), il est nécessaire de préciser que :

- ce geste exprime la dimension communautaire de l'Eglise : ceux qui souffrent peuvent compter sur l'affection des autres membres de l'Eglise (Ro 12.15 ; Ga 6.2)
- l'accent est mis sur la réalité de la grâce et du pardon des péchés pour celui qui se repent (Jc 5.16)
- il s'agit de dire à Dieu les besoins de celui qui se sait faible et fragile (Mc 10.51) et de lui demander avec confiance sa guérison.
- L'Eglise doit exercer un ministère d'accompagnement auprès des malades et des mourants en priant pour eux et en leur rendant visite (Mt 25.36).

- Une version plus développée de ce texte est disponible -